



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A L'OCCASION
DE LA FETE ENTRE VOISINS DU VENDREDI 02 JUIN
2023**

Arrêté de Police N° 26/2023 (ST) du 31 mai 2023

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande écrite formulée par la société SIA Habitat qui est d'occuper le domaine Public dans l'espace vert situé à l'arrière de la résidence J-L Chrétien parcelle cadastrée AA 0334 afin d'y organiser une « fête entre voisins »

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité et de régler la « fête entre voisins » le vendredi 02 juin 2023.

ARRETE

- Article 1** La société SIA Habitat est autorisée à occuper le domaine public à l'occasion de la fête des voisins à l'arrière de la résidence J-L Chrétien parcelle cadastrée AA 0334 **le vendredi 02 juin 2023 de 17h00 à 21h00.**
- Article 2** Les organisateurs procéderont à la mise en place et au retrait du matériel.
- Article 3** Les organisateurs veilleront à minimiser les nuisances sonores et à rendre les lieux en parfait état de propreté.
- Article 4** La société SIA Habitat domiciliée Place Saint Amé 170/174 rue des Moudreurs 59500 Douai
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté



Fait à GUESNAIN
31 mai 2023

Le Maire,
Maryline LUCAS